

CE RENAULT GUYANCOURT

CLASSES
TRANSPLANTÉES
DU CP À LA TERMINALE

classe de mer



classe verte



classe de neige



séjour étranger



seuls les séjours proposés par les établissements scolaires seront pris en compte

www.cerenaultg.fr

Procédure d'inscription 2009

Qui bénéficie de la subvention ?

Chaque jeune du CP à la terminale peut bénéficier d'un ou plusieurs séjours ne pouvant excéder 42 jours par an. Plafond durée cumulable avec les séjours jeunes. Les stages ne sont pas pris en charge.

Dossiers 2008

Acceptation des dossiers ouverts en 2008 à compter du 1er septembre auprès des établissements scolaires pour un séjour en 2009.

Qui peut ouvrir un dossier ?

L'ouvrant-droit salarié actif, casa ou retraité de l'Etablissement Renault Guyancourt.

Avant le départ

le salarié dépose le dossier à savoir :

- A/ Le bulletin d'inscription** rempli avec un document de l'établissement scolaire, faisant apparaître :
 - Les dates du séjour (2 nuitées minimum)
 - Le nom prénom du participant
 - La classe
 - La date de naissance
 - Le coût prévisionnel du séjour
- B/ Photocopie de votre feuille d'imposition sur le revenu 2007** déterminant le tarif et le nombre de personnes à charge. (le CE s'engage à respecter la confidentialité).

- C/ Une décharge de responsabilité** sur l'organisation du séjour

Au retour

le salarié doit fournir :

- L'attestation nominative du séjour remplie et tamponnée par l'établissement.
- Le justificatif du **paiement réel** effectué par la famille




La subvention

CAT	QUOTIENT FAMILIAL	JEUNES 4 À 19 ANS
C1	moins de 8 875 €	77%
C2	de 8 875 € à 10 188 €	74%
C3	de 10 189 € à 11 500 €	71%
C4	de 11 501 € à 12 813 €	68%
C5	de 12 814 € à 14 125 €	65%
C6	de 14 126 € à 15 438 €	62%
C7	de 15 439 € à 16 750 €	59%
C8	de 16 751 € à 18 063 €	56%
C9	de 18 064 € à 19 375 €	53%
C10	de 19 376 € à 20 688 €	50%
C11	de 20 689 € à 22 000 €	47%
C12	de 22 001 € à 23 313 €	44%
C13	de 23 314 € à 24 625 €	43%
C14	de 24 626 € à 25 938 €	42%
C15	plus de 25 938 €	41%

Exemple de calcul

Page 2 de votre avis d'imposition 2007
une ligne intitulée «revenu imposable»
(ex : 34 000 €) et une ligne
«nombre de parts»
(ex : 3 parts). quotient familial :
 $34000 \text{ €} / 3 = 11\,333 \text{ €}$
en se reportant à la grille
«quotient familial»
la catégorie correspondante est C3
soit une subvention de 71 %
calcul commun à la «sélection du CE»
et à la «brochure ouverte»
et «aux classes transplantées»
plafond sur le prix coûtant : 1 500 €
casa et retraité = C15 subvention 41%





Dans la suite logique
du développement de l'aide aux familles
qui s'est concrétisée en 2008 par :
la garde d'enfants, le soutien scolaire
avec les chèques emplois services subventionnés.
Les élus ont décidé d'une nouvelle aide :
une subvention pour les classes transplantées.
C'est une aide complémentaire subventionnée
à l'identique des séjours jeunes.
Souhaitant que cette nouvelle mesure
rencontre votre adhésion,
nous souhaitons à nos enfants
une belle année scolaire.